

Partenariat commandité

Notre mission est de répondre de manière de plus en plus durable aux besoins énergétiques des clients et des communautés qui les accueillent.

Nous sommes enracinés dans la collectivité et nous sommes convaincus que c'est en mettant nos énergies en commun que l'on peut évoluer. En tant que leader en énergie, nous désirons soutenir les organismes, les associations et les communautés acteurs de changement, et ainsi contribuer ensemble à bâtir un avenir énergétique meilleur.

Énergir sera le partenaire recherché et apprécié par tous ceux et celles qui aspirent à un avenir énergétique meilleur.

Un partenariat commandité est une entente entre Énergir et une tierce partie visant à établir une relation d'étroite collaboration à long terme. Le partenariat commandité comprend un soutien financier de la part d'Énergir en échange de plusieurs des éléments suivants :

- Accessibilité aux réseaux d'affaires
- Visibilité et avantages publicitaires
- Activation de marque
- Intégration de conférences, webinaires ou présentations
- Accès à de l'information (marché, cible, produit)
- Acquisition de données relatives à l'audience

Chez Énergir, le partenariat est une approche qui mise sur la complémentarité des parties prenantes impliquées afin qu'elles bénéficient mutuellement de leur expertise, réseau, influence et rayonnement. Il doit répondre au minimum à un **objectif prioritaire** ainsi qu'à l'un de nos deux **pilliers stratégiques** :

Objectifs prioritaires

Relationnel : Développer, maintenir et solidifier des relations d'affaires.

Notoriété : Faire vivre une expérience avec la marque Énergir et familiariser le public à ses priorités.

Piliers stratégiques

1. Promouvoir l'efficacité énergétique.
2. Faire connaître et apprécier le gaz naturel renouvelable (GNR).



Critères d'admissibilité

Pour devenir un partenaire commandité d'Énergir, le demandeur doit :

- Développer un partenariat sur mesure dans une volonté de créer une relation à long terme;
- Posséder un volet énergie dans ses activités ou offrir des opportunités de mise en valeur des piliers stratégiques et objectifs d'Énergir;
- Rejoindre les cibles prioritaires définies par Énergir;
- Avoir un impact positif dans les communautés;

Toute demande de commandites doit :

- Être présentée par écrit en remplissant le [Formulaire de commandites](#);
- Être préférablement présentée dans un délai de 60 jours.



Processus de sélection

1. Réception de la demande¹
2. Analyse de l'admissibilité et conformité de la demande
3. Envoi des demandes retenues² aux membres du comité Partenariat d'Énergir
4. Ajustements et bonification des demandes retenues par le comité
5. Approbation du partenariat commandité et négociation du contrat



¹ Seules les demandes de commandites faites par écrit et soumises par l'entremise du [Formulaire](#) seront prises en considération.

² Dans le cas des demandes non retenues, un courriel de refus sera acheminé dans un délai de 60 jours suivant la réception de la demande.